LES PARTIS POLITIQUES RÉAGISSANT AUX PROPOS D'ALI HADDAD

«C'est plutôt ses propres affaires qui se portent bien»

Les propos tenus, jeudi dernier, par le président du Forum des chefs d'entreprises (FCE) ne sont pas du goût de certains partis politiques. Ces derniers soutiennent que le discours rassurant d'Ali Haddad quant à la capacité du pays de faire face à la crise de la baisse des prix de l'or noir ne pourrait tenir la route, compte tenu des différents indicateurs économiques du pays qui ont déjà viré vers le rouge.

Salah Benreguia - Alger (Le Soir) - Pour la formation politique Jil El Djadid, le patron de la plus grande organisation patronale «confond sa situation personnelle à celle du pays».

Son président Soufiane Djilali a réagi violemment aux propos de M. Haddad qui avait même fait savoir que «l'Algérie se porte bien et commence à mettre tous les moyens pour renforcer l'investissement». «M. Haddad confond sa situation personnelle et celle de l'Algérie. Probablement ses affaires personnelles, les contrats qu'il obtient de gré à gré, ses comptes à l'étranger ne seront probablement pas en crise, mais en belle expansion» a indiqué M. Djilali, contacté hier par téléphone. Last but not lust. Notre interlocuteur est allé plus loin dans ses propos : «Lorsqu'on a des bons copains et des bons coquins à la tête de l'Etat, on ne se fait pas de mouron pour son avenir à lui», a-t-il ajouté. Le président de Jil El Djadid soutient, cependant, que «la masse des Algériens, ceux qui comptent au dinar près leurs fins de mois, savent que l'Algérie est en danger et en crise». «Gagner de l'argent trop vite et souvent de façon malhonnête sur le dos du pays nous font vite oublier la misère des gens, les grandes et petites trahisons et l'intérêt du pays», selon Soufiane Djilali. Et de conclure : «Si M. Haddad ne le sait pas, je lui confirme que l'Algérie est au bout d'une grave crise dont les répercussions seront facturées aux simples citoyens et malheureusement pas les nababs.»

Photo : Samir Sid

Ali Haddad, président du FCE.

Même son de cloche chez Yacine Teguia de MDS. Celui-ci a souligné que l'Algérie, contrairement à la conjoncture de 1986, possède deux «avantages» en l'occurrence l'effacement de sa dette extérieure et les réserves du Fonds de régulation de recettes (FRR). «On ne peut pas dire que l'Algérie se porte bien mais en même temps, on ne peut pas considérer que nous sommes dans la même situation de 1986», nous a-t-il signalé. Et de noter qu'«en l'absence des efforts considérables pour le développement d'une économie productive, l'Algérie pourrait connaître des problèmes financiers». «Il y a lieu de s'interroger sur ces propos lénifiants, car si la situation était aussi saine telle que présentée par M. Haddad, pourquoi alors le gouvernement a eu recours à une amnistie fiscale, une mesure que l'Algérie n'en a pas faite aux pires des moments de l'ajustement structurel», s'est-il interrogé plus loin.

De son côté, Mourad Ouchichi, docteur en économie et enseignant à l'université de Béjaïa, estime que «les propos d'Ali Haddad rappellent ceux tenus par Abdelhamid Brahimi en 1986». «D'ailleurs, ils sont en train de prendre les mêmes mesures», a-t-il fait remarquer. «M. Haddad est un exemple type d'un entrepreneur rentier. C'est un politique déguisé en homme d'affaires. Il a été rappelé à la rescousse dans le cadre d'une communication globale consistant à multiplier les assurances», a-t-il conclu.

S. B.

MEROUANE AZZI À PROPOS DE MADANI MEZRAG :

«Il n'a aucun droit légal de créer un parti politique»

Selon maître Merouane Azzi, ancien président de la cellule d'assistance judiciaire pour l'application des dispositions de la charte pour la paix et la réconciliation nationale, Madani Mezrag n'a aucun droit légal de créer un parti, ou d'avoir une activité politique. «La loi est claire à ce sujet», affirme-t-il.

Nadia Medjdoub - Alger (Le Soir) - Maître Merouane Azzi, ancien président de cette cellule d'assistance judiciaire pour l'application des dispositions de la charte pour la paix et la réconciliation nationale, qui s'exprimait hier au forum *DK News* a affirmé que Madani Mezrag, ex-chef de l'organisation terroriste AIS, ne pourra pas créer de parti politique car la loi est claire à ce sujet. Il explique que «tout repenti ayant participé à la tragédie nationale, ou utilisé la religion à des fins politiques, n'a aucun droit d'avoir une activité politique ou la création d'un parti politique». Selon lui, cette annonce reste juste «des paroles».

Par ailleurs, le conférencier a indiqué qu'après 9 ans de travail, la Cellule d'assistance judiciaire pour l'application des dispositions de la charte pour la paix et la réconciliation nationale est arrivée au terme de sa mission avec à la clé, l'application de 95% des objectifs. Durant cette période, dit-il, la cellule a pris en charge, «sans distinction», les différentes catégories concernées par les dispositions de la charte pour la réconciliation nationale.

La dernière mission de la cellule consiste, poursuit-il, à transmettre un rapport définitif au président de la République, contenant les insuffisances et les lacunes enregistrées.

Parmi les recommandations de la cellule, souligne-t-il, l'actualisation des barèmes des pensions accordées aux victimes du terrorisme.

Maître Azzi attire l'attention, également, sur le fait que l'Algérie a eu à mener toute seule la lutte contre le terrorisme, alors que celui-ci est transfrontalier, les autres pays voulant observer comme un cas d'école un terrain de lutte grandeur nature.

Selon lui, le succès algérien a fait de ce modèle un cas d'école étudié au sein des états-majors de défense américains.

«Les Etats-Unis étaient très intéressés par le modèle de réconciliation nationale où 6 000 terroristes se sont rendus avec armes et bagages pour profiter des dispositions de la réconciliation nationale et sans ce dispositif, nous n'aurions pas pu régler le cas des 500 enfants nés dans les maquis et inconnus des services d'état civil, des disparus de la tragédie nationale», dit-il. Abordant le dossier des disparus, maître Azzi a affirmé que sur les 7 144 familles recensées, 7 000 ont été indemnisées.

«Le traitement du dossier est toujours en cours, certaines familles attendent de recevoir les procès-verbaux, alors que d'autres refusent de bénéficier des dispositions contenues dans la charte pour la réconciliation nationale», a-t-il souligné.

Selon lui, l'Etat, qui a «tendu la main aux égarés en leur donnant une chance de réintégrer la société, n'a jamais abandonné la lutte contre le terrorisme».

N. M.

Photos : DR

Merouane Azzi.

GESTION DE LA CRISE

L'ancien ministre Djaâboub appelle à une conférence nationale

L'ancien ministre du Commerce, El Hachemi Djaâboub, appelle le gouvernement à organiser une conférence nationale afin d'essayer de trouver une solution pour la gestion de la crise économique qui s'annonce en Algérie.

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - Pour El Hachemi Djaâboub, ne pas agir en urgence peut amener à des complications graves de la situation actuelle. Il appelle à la tenue d'une rencontre qui regrouperait des experts et des économistes.

Il insiste aussi sur la nécessité de trouver des sources alternatives aux hydrocarbures pour relever le niveau des recettes. A cet effet, il souligne que l'exploitation du gaz de schiste n'est pas possible en raison de l'opposition nationale et internationale.

Dressant le constat de la situation économique du pays, fortement déficitaire au plan commercial et globalement de la balance des paiements, une hausse accrue des dépenses et une croissance soutenue des importations, l'ancien ministre du Commerce estime que la possibilité de relance est incertaine. «Face à tout cela, est-ce que nous avons la possibilité d'augmenter nos revenus ? La réponse est non», dit-il. Et d'expliquer que l'Algérie ne peut maîtriser les fluctuations des cours du pétrole et que les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services ne sont pas porteurs en termes d'exportation.

El Hachemi Djaâboub.

Intervenant hier, au forum du quotidien *El-Hiwar,* Djaâboub plaide tant pour la révision de la dépense publique et sa rationalisation que pour l'arrêt de la politique des subventions. «L'Etat doit arrêter le subventionnement des produits de première nécessité et le remplacer par un subventionnement des familles nécessiteuses. Actuellement, ce système de soutien profite aux riches et favorise la contrebande», explique-t-il.

L'invité du forum appellera également à revoir le rôle de l'Etat dans l'approvisionnement en produits de large consommation. Selon lui, la cession de ce marché au privé constitue un danger pour l'Etat. «Il faut que l'Etat récupère la gestion de l'importation des produits de large consommation afin de maîtriser le marché et d'assurer par la même un gain financier», dit-il.

Il invite aussi à consacrer les recettes des hydrocarbures exclusivement au financement des projets d'investissement, à libérer l'acte d'investir et à mettre en œuvre concrètement l'amnistie fiscale.

En outre, l'intervenant recommande aussi la remise en question de l'accord d'association avec l'Union européenne.

Ry. N.